



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 JUILLET 2024

Le 8 juillet 2024 à 20h30, en mairie, le conseil municipal de Saint-Symphorien-de-Lay s'est réuni sur convocation adressée par mail le 4 juillet 2024 et affichée le même jour.

La séance est présidée par Mme Dominique GEAY, Maire.

Présents : Dominique GEAY, Pierre COLOMBAT, Odile BRAGARD, Aurélien DADOLLE, Frédéric MARTEIL, François ALLERA, Fabrice CHAMBOST, Simonne CRETIN, Leslie FOX, Jean-Michel GIRARDET, Daniel PATUREL, Jean-Paul THIMONIER, Elodie VIGNON.

Absents ayant donné pouvoir : Caroline JAGNEAUX a donné pouvoir à Frédéric MARTEIL, Aurélie METAYER à Dominique GEAY, Marie-Laurence COUDOUR à Elodie VIGNON, Rémi JACQUET à Aurélien DADOLLE, Séverine PIZAY à Odile BRAGARD.

Absente : Ghislaine ALEX

Secrétaire de séance : Pierre COLOMBAT

Conseillers en exercice	Quorum	Présents	Absents ayant donné pouvoirs	Votants
19	10	13	5	18

Le quorum est atteint, la séance peut valablement se tenir.

En préambule du Conseil Municipal, des enfants du Conseil Municipal des Enfants font un retour sur leur journée à Paris avec visite de l'Assemblée Nationale du 25 juin dernier. Ils ont beaucoup apprécié ce séjour rendu possible par un financement communal.

Madame le Maire rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal n°44,
- Délibérations :
 - o Création d'une créance sur débiteur (garantie Pti Piment Rouge),
 - o Budget communal : décision modificative n°2,
 - o Vente aux enchères fonds de commerce « le Pti Piment Rouge »,
 - o Subvention exceptionnelle au club de basket,
 - o Subvention exceptionnelle au Sou des écoles,
 - o Validation de l'avenant 1 à la convention avec Epora pour l'ilot du Carrefour,
 - o Avenant de prolongation de la DSP assainissement.
- Questions diverses.

Validation du compte-rendu du conseil municipal du 4 juin 2024 :

Décision du Conseil Municipal :

POUR : 18	CONTRE : /	ABSTENTION : /
-----------	------------	----------------

Délibération 42-24 : Création d'une créance sur débiteur

La SAS le Pti Piment Rouge, qui exploitait le restaurant l'auberge du Viaduc dont le bâtiment appartient à la commune, est en liquidation judiciaire depuis le 29 mai 2024. La commune s'était portée caution à hauteur de 29 000 € du prêt de 145 000 € contracté par la SAS le Pti Piment Rouge auprès du Crédit Mutuel pour l'achat du fonds de commerce.

Par courrier reçu le 17 juin 2024, le Crédit Mutuel met en jeu cette garantie et demande donc à la commune le paiement de 29 000 €.

Afin de pouvoir prétendre à un éventuel remboursement de cette garantie dans le cadre du paiement des créances lors de la liquidation judiciaire, la créance doit être inscrite au budget.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- **CREER** une créance sur débiteur de 29 000 € par l'émission d'un titre au compte 75 888.

Décision du Conseil Municipal :

POUR : 18	CONTRE : /	ABSTENTION : /
-----------	------------	----------------

Délibération 43-24 : Budget communal : décision modificative n°2

Madame le Maire explique que des ajustements doivent être réalisés sur le budget communal exercice 2024, conduisant à l'adoption d'une décision budgétaire modificative.

Ainsi, la décision modificative se présente de la manière suivante :

Section de fonctionnement Chapitre	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-65182 : mise en jeu de la garantie	0,00 €	29 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-75888 : autres produits divers de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	29 000,00 €
Total	0,00 €	29 000,00 €	0,00 €	29 000,00 €
Section d'investissement Opération / Comptes	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Opération 1017 – complexe touristique de la Roche	0,00 €	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Prêt bancaire	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100 000,00 €
Total	0,00 €	100 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €
TOTAL GENERAL		129 000,00 €		129 000,00 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative n° 2 du budget communal de l'exercice 2024, telle que mentionnée ci-dessus.

Décision du Conseil Municipal :

POUR : 18	CONTRE : /	ABSTENTION : /
-----------	------------	----------------

Délibération 44-24 : Vente aux enchères fonds de commerce le Pti Piment Rouge

La SAS le Pti Piment Rouge, exploitante de l'Auberge du Viaduc sise 1300 route de Neulise à Saint-Symphorien-de-Lay a été déclarée en liquidation judiciaire le 29 mai 2024. Le fonds de commerce et du matériel seront ainsi proposés à la vente aux enchères qui aura lieu le 31 juillet 2024 à l'hôtel des ventes de Roanne.

La commune étant propriétaire du bâtiment qui abrite le restaurant, il paraît opportun de se positionner pour cet achat.

La mise à prix est de 20 000 € avec faculté de baisse et vente isolée des éléments incorporels et corporels en l'absence d'acquéreur pour le fonds. Les frais en sus des enchères s'élèvent à 14,28 %. Un crédit de 100 000 € est prévu au budget 2024.

La commune souhaite maintenir ce restaurant et de bonnes conditions d'accueil pour les futurs exploitants.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- **AUTORISER** Mme le Maire ou son représentant à enchérir sur cette vente dans les conditions suivantes :
 - o Enchères maximales : 100 000 € (frais compris)
- **AUTORISER** Mme le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Décision du Conseil Municipal :

POUR : 18	CONTRE : /	ABSTENTION : /
-----------	------------	----------------

F. MARTEIL précise que le Crédit agricole nous propose un prêt dans la limite de 400 000 € avant le 31/12/2024. Un couple de restaurateurs s'est déjà renseigné auprès de la commune et il semble être très intéressé et sérieux.

Délibération 45-24 : Subvention exceptionnelle au club de basket

L'association sportive de Saint-Symphorien-de-Lay basketball a sollicité l'aide de la commune pour le financement d'un trajet en car à Saint-Martin-la-Plaine à l'occasion d'une finale disputée par l'une de ses équipes.

La facture transmise par l'association est d'un montant de 790 €.

La commune souhaite promouvoir le sport et les couleurs de Saint-Symphorien-de-Lay au-delà de son propre territoire.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- **ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle de 400 € à l'association sportive de Saint-Symphorien-de-Lay basketball.

Décision du Conseil Municipal :

POUR : 18	CONTRE : /	ABSTENTION : /
-----------	------------	----------------

Délibération 46-24 : Attribution d'une subvention exceptionnelle au Sou des écoles

Le Sou des écoles de l'école publique (association des parents d'élèves) a sollicité une aide financière auprès de la Mairie pour l'achat des calculatrices des futurs élèves de 6^{ème}.

La facture transmise par l'association sur laquelle figure l'achat de 17 calculatrices représente un montant total de 476 € TTC.

Comme chaque année, la commune souhaite récompenser les élèves pour le travail fourni jusqu'en CM2,

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- **ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle de 476 € au Sou des Ecoles.

Décision du Conseil Municipal :

POUR : 18	CONTRE : /	ABSTENTION : /
-----------	------------	----------------

P. COLOMBAT en profite pour souligner la qualité du spectacle de la fête de fin d'année de l'école publique avec une intervenante musicale.

Délibération 47-24 : Avenant 1 à la convention avec Epora pour l'îlot du Carrefour

En juin 2023, la commune a signé une convention opérationnelle tripartite avec la Copler et EPORA (Etablissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes) dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain » en vue de la requalification du site « îlot du Carrefour ».

Les études menées ont démontré la nécessité de démolir les deux bâtiments, de les désamianter au préalable et de renforcer les bâtiments mitoyens, ce qui a un impact sur le bilan prévisionnel de l'opération.

Il est donc nécessaire de signer un avenant à la convention initiale afin de prendre en compte la modification du bilan prévisionnel. La participation estimée de la commune au déficit de requalification foncière est de 157 080 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- **VALIDER** l'avenant à la convention opérationnelle avec Epora tel que ci-annexé,
- **AUTORISER** Mme le Maire ou son représentant à signer cet avenant et tout document nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

Décision du Conseil Municipal :

POUR : 18	CONTRE : /	ABSTENTION : /
-----------	------------	----------------

Mme le Maire précise qu'une réunion avec Epora a eu lieu ce vendredi 5 juillet. Le planning a été présenté, le terrain devrait être mis à nu pour février 2025. La démolition ne commencera qu'en janvier pour ne pas gêner les commerçants pendant les fêtes de fin d'année.

Délibération 48-24 : Avenant de prolongation de la DSP assainissement

La gestion de l'assainissement collectif est confiée via une Délégation de Service Public (DSP) à l'entreprise Suez. Le contrat de DSP arrive à échéance le 31/08/2024. Par délibération n°12-24, le Conseil Municipal a validé la poursuite du mode de gestion de l'assainissement collectif en DSP. Le processus de consultation pour désigner un délégataire est en cours mais les délais réglementaires à respecter pour l'attribution ne nous permettent pas de signer le nouveau contrat au 1^{er} septembre 2024.

Aussi, il convient de prolonger le contrat de DSP signé avec l'entreprise Suez afin de couvrir la période nécessaire à la consultation.

Afin que la commune puisse disposer d'un délai suffisant à l'examen des offres reçues dans le cadre de la consultation DSP assainissement collectif, la mise en place du nouveau contrat est prévue pour le 1^{er} janvier 2025.

Proposition :

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- **VALIDER** la prolongation de la délégation de service public de l'assainissement collectif au profit de Suez jusqu'au 31/12/2024,
- **AUTORISER** Mme le Maire ou son représentant à signer tout document et prendre toute mesure nécessaire à la bonne exécution de cette délibération, et notamment l'avenant à la DSP.

Décision du Conseil Municipal :

POUR : 18	CONTRE : /	ABSTENTION : /
-----------	------------	----------------

Mme le Maire précise que la compétence assainissement passera à la Copler au 1^{er} janvier 2026 mais que le nouveau contrat ira au-delà de cette date afin de leur permettre de s'organiser.

Questions diverses :

- Aides commerces : Aurélien a une réunion avec une plateforme (Petits commerces) pour mettre en place un système de bons d'achats pour les commerces afin de leur venir en appui suite aux éventuelles pertes qu'ils ont subi à cause des travaux de la nationale.
- Problème entre Poste Immo et Mick Location sur la ZA Lafayette : procédure judiciaire lancée faute d'accord amiable.
- Magasin informatique : l'ouverture est prévue le 1^{er} août.
- Bâtiment école privée : la négociation est en cours avec l'ALDEC pour les modalités de répartition avec la commune. Une réunion aura lieu en septembre.
- 21 juillet (semaine fédérale) : réunion en mairie ce vendredi pour finaliser l'organisation. Repas du dimanche soir pour les bénévoles : gros écart de prix entre l'hôtel de la Poste et Resto Mobile (St Victor sur Rhins).
- Travaux : la RN7 avance bien, l'assainissement sur la nationale est finie, l'allée du midi et la rue des écoles sont en cours. L'enfouissement des réseaux électriques est en cours. Les commerces ne sont maintenant plus impactés.
- Restaurant scolaire : les murs intérieurs sont presque terminés, la chape est coulée, le crépi extérieur est terminé. Pour l'instant, le planning est tenu.
- Le SIEL renégocie les tarifs du gaz auprès de GRDF mais GRDF ne souhaite pas intégrer les dernières communes raccordées (dont nous faisons partie). Une négociation est en cours.
- Accident du travail P. CHABRY (chute) : le défaut venait de l'escabeau : il faut refaire le point sur l'éventuel matériel obsolète pour ne pas que cela se reproduise.

Mme le Maire informe que le Prochain conseil municipal aura lieu le lundi 16 septembre 2024 à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Dominique GEAY
Présidente de séance



Pierre COLOMBAT
Secrétaire de séance

